

# Programme d'assainissement de l'eau Lignes directrices des projets Stockage et manipulation des carburants

TAUX DE SUBVENTION : 50% jusqu'à un maximum de 1 000 \$

# ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Les dispositifs de confinement de déversements pour l'entreposage de carburants, y compris les dalles de béton, les bordures, les digues, les bornes de protection, et les tonnes à vide à double paroi.
- Les entrepôts de carburant doivent respecter ou dépasser les exigences législatives. Les réservoirs, pompes et tuyaux doivent être approuvés par l'ULC.
- Les demandeurs devraient être dotés d'un plan d'urgence pour leurs opérations.
- Les demandeurs sont responsables d'obtenir tous les permis requis et / ou les autorisations nécessaires avant d'entreprendre la construction.

### **COÛTS ADMISSIBLES:**

- Les permis
- Les matériaux
- La sous-traitance
- Les services d'ingénierie

### **COÛTS NON ADMISSIBLES:**

- La main-d'œuvre ou l'utilisation de machines au compte du demandeur, de son entreprise, ou de sa famille
- L'achat de réservoirs de stockage de carburants à simple paroi
- Les réservoirs de stockage pour le chauffage domestique
- Les réservoirs de stockage de carburants portatifs (par exemple montés sur camion)
- Les taxes

## PROCESSUS D'APPROBATION:

Veuillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

dernière révision en mars 2023

Sans frais : 1-877-984-2948 • Tél.: 613-984-2948 • Téléc.: 613-984-2872 38 rue Victoria, Finch, Ontario K0C 1K0 • info@nation.on.ca • www.nation.on.ca